



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 78125

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet Ulysse actuellement mis en oeuvre par la SNCF consistant à céder le pilotage de la production ainsi que la gestion de la sous-traitance des prestations informatiques à IBM pour un marché avoisinant les 1,7 milliard d'euros sur six ans. Cette décision a été prise dans la plus grande précipitation, le 11 janvier 2010, par le conseil d'administration de la SNCF, et a été votée par les représentant de l'État malgré l'opposition de l'ensemble des administrateurs salariés et les réserves émises par la mission de contrôle économique et financier des transports du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Les instances représentatives du personnel de la SNCF, à commencer par le comité central d'entreprise, n'ont jamais été valablement consultées sur les conséquences stratégiques, économiques et sociales de ce projet. D'autres part, il semblerait qu'il existe quelques doutes concernant le respect des dispositions légales relatives à la passation des marchés publics. Par ce choix, la direction de l'entreprise publique est sur le point de confier la gestion du système d'information, la technologie et le savoir-faire de la SNCF à une multinationale qui ambitionne de devenir un acteur majeur de l'informatique ferroviaire. Au-delà des craintes sur les conséquences néfastes de cette cession pour les informaticiens cheminots, pour le service public ferroviaire et l'avenir de la SNCF, il attire son attention sur le sort des prestataires actuels de la SNCF, les salariés des SSII travaillant pour la SNCF notamment sur les bassins d'emplois de Lille, Lyon, Nantes et Paris. Les objectifs d'économies de 17 % sur six ans annoncés pour la SNCF, ajoutés aux bénéfices escomptés par IBM, impliqueront automatiquement une délocalisation massive de centaines d'emplois d'informaticiens vers des centres de service "offshore" (Inde, Europe de l'est...) à l'instar de ce que la multinationale a fait avec BNP-Paribas ou CMA-CGM avec des résultats catastrophiques. Il l'interpelle pour que ce dernier intercède auprès de la direction de la SNCF afin que soit abandonné le projet Ulysse et que soit assuré par la SNCF le contrôle de son système d'information.

Texte de la réponse

Le projet Ulysse consiste en la création d'une filiale commune à la SNCF et à IBM destinée à optimiser l'organisation des trois quarts des prestations informatiques, d'ores et déjà sous-traitées par l'établissement public. L'expertise d'IBM doit lui permettre d'améliorer le pilotage d'une sous-traitance informatique complexe et à l'heure actuelle éclatée entre de nombreux fournisseurs avec le double objectif d'obtenir des gains de productivité et une meilleure qualité de fonctionnement de ses systèmes d'information, au bénéfice du service rendu aux usagers. En outre, les risques économiques seront essentiellement portés par IBM. Cette évolution n'entraînera pas, pour la SNCF, la perte du contrôle de ses systèmes d'informations, dans la mesure où elle n'externalise aucune compétence, ni aucune ressource. Elle reste à l'initiative de la stratégie, que ce soit en termes de politique d'achat, de ressources humaines ou de choix technologiques et conserve la possibilité de mettre fin au partenariat à tout moment en rachetant les parts d'IBM dès lors que les résultats escomptés ne seraient pas atteints. Dans le cadre de ce projet, aucun actif, aucune activité ni aucun personnel ne sera transféré vers la nouvelle entité. En conséquence, les 2 000 cheminots du pôle informatique ne seront pas affectés statutairement par la nouvelle organisation et les changements seront sans impact sur leur activité et

sur leur localisation. La fiabilité requise par les opérations de la SNCF limite très fortement les possibilités de recours à la sous-traitance. Pour autant, dans le cadre de son autonomie de gestion, il appartient à la SNCF de choisir l'organisation la plus adaptée lui permettant de rendre le meilleur service possible à ses usagers. Toutefois, la SNCF doit prendre en compte, dans le choix de ses fournisseurs, la qualité de leur responsabilité d'entreprise, et notamment leur contribution au maintien de l'emploi sur le territoire. Les pouvoirs publics demeurent très attentifs aux conséquences sociales des choix de l'entreprise et veilleront au bon déroulement de ce partenariat stratégique avec IBM.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78125

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4915

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8909